

# PROJET PEDAGOGIQUE

## Séjour été 2024

Lundi 05 au vendredi 09 août 2024

MAISON DES JEUNES



Mairie de Peyrolles-en-Provence

IFAC



## Table des matières

I. Présentation du séjour .....	4
1. Les coordonnées .....	4
2. Le transport.....	4
3. Le groupe.....	4
4. Lieux .....	4
5. Composition de l'équipe .....	4
6. Les ressources locales .....	5
7. Les ressources matérielles .....	5
II. Les objectifs.....	8
III. La vie quotidienne.....	10
1. Chambres / Sanitaires : .....	10
2. Téléphones portables : .....	10
3. Objets de valeur : .....	10
4. Argent de poche : .....	10
5. Hygiène, pharmacie et infirmerie : .....	10
6. Points non négociables : .....	11
7. Relations avec les familles : .....	14
8. Modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap : .....	15
9. Journée type .....	15
10. Planning d'activités prévisionnel .....	16
IV. ÉVALUATION : .....	17
ANNEXES 1 : Trousseau.....	18
ANNEXE 2 : Tarifs du séjour .....	19



Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long du séjour.

Il est élaboré dans un premier temps par le directeur du séjour, puis dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la ville de Peyrolles en Provence, en cohérence avec le Projet Éducatif Local existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du séjour. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont disposent l'équipe.

Organisateur :

Ville de Peyrolles-en -Provence  
Hôtel de ville  
13860 Peyrolles-en-provence

Tel : 04 42 57 80 05

Responsables :

Monsieur le Maire, Olivier Frégeac  
Coordinatrice enfance-jeunesse, Pauline RAMAEKERS  
Organisme IFAC : Directeur en charge du séjour, Stéphanie MALTETE - IFAC



# I. Présentation du séjour

## 1. Les coordonnées

### Adresse postale :

Centre de loisirs du Lautaret  
04340 Ubaye Serre Ponçon

### Distance de Peyrolles :

132 km

## 2. Le transport

Le transport sera assuré par deux minibus, conduits chacun par un membre de l'équipe d'encadrement du séjour.

## 3. Le groupe

Le groupe sera constitué de 15 jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 17 ans. Les chambres et les accès aux sanitaires seront séparés pour les filles et garçons.

## 4. Lieux

Nous dormirons dans le camping du centre de loisirs du Lautaret, à Ubaye Serre Ponçon (04340)

## 5. Composition de l'équipe

Les enfants seront pris en charge par une équipe d'animation composée de

- Isabelle GIRAUD, animatrice BAFA
- Adrien VITRANT, animateur BAFA et Surveillant de baignade
- Orphane SEMOUR, animatrice BAFA

Lors des activités les jeunes seront encadrés par l'équipe d'animation ainsi que par des moniteurs titulaires de brevet d'état.



## 6. Les ressources locales

### Pharmacie : 13km

447 Av. de l'Hôtel, 05190 Espinasses

### Médecin : 13km

Cabinet Médical,

Dr Johann BOUVET, Rue Ivan Wilhelm, 05190 Espinasses

### Dentiste : 30km

Dr Jeremy HOSTETTER - Cabinet Dentaire des Écrins, 53 Grand Rue, 05230 Chorges

### Hôpital : 19km

Hôpital de GAP

1 Pl. Auguste Muret

05000 Gap

## 7. Les ressources matérielles

- Des tentes avec dortoirs de 6 à 8 couchages, lits superposés
- Le ménage sera à faire à notre départ du séjour
- Le linge de lit non fourni (**prévoir drap housse + taie oreiller + sac couchage**)

Nous serons accueillis en pension complète dès le lundi soir et ce jusqu'à notre départ vendredi après-midi. Un pique-nique est donc à prévoir pour le lundi midi. Les goûters nous serons également fournis. La cuisine est élaborée sur place par un cuisinier, des repas variés et de saisons. Les repas sont récupérés sous forme d'un self, et dégustés en extérieur à l'abri des tilleuls.



Self et réfectoire



Tentes et couchages





Activités en libre accès



## II. Les objectifs

Le projet pédagogique du séjour fait partie intégrante des projets éducatifs du Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Peyrolles-en-Provence et de l'IFAC PACA, dont les objectifs éducatifs essentiels sont :

- Garantir la sécurité morale, physique et affective des jeunes ;
- Le respect du rythme du jeune, de soi-même, d'autrui et de l'environnement ;
- L'autonomie, la responsabilisation et la socialisation du jeune au sein de la collectivité ;
- L'épanouissement des jeunes à travers la pratique d'activités variées et ludiques ;

Le séjour est un lieu privilégié. Le temps des vacances et des loisirs est un moment d'enrichissement, d'écoute, d'échanges, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement et de responsabilisation où la prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenche les motivations qui guideront les objectifs. C'est rendre le jeune acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, susciter des vocations, développer l'esprit de citoyen actif et participatif, afin de faire naître une identité, une démarche éducative, la liberté d'expression, l'esprit critique ; le goût de l'effort et de l'engagement, la joie de partager et de pouvoir choisir.

Le rôle de l'adulte est fondamental dans cette mission de co-construction de l'individu dans son cheminement social. Nos équipes d'animation feront preuve de créativité, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute et d'adaptation, de compréhension et de disponibilité pour satisfaire à cette exigence.

### ➤ Faire sortir le jeune de son cadre de vie habituel

Le séjour est un lieu et un temps privilégié pour le jeune, il lui permet de se (re)découvrir, d'apprécier la vie en collectivité, de se développer en tant qu'individu, de réfléchir sur ses valeurs.

### ➤ Découvrir des activités de montagne en été

Le séjour permet également l'accès à des activités inhabituelles, de découvrir de nouveaux loisirs et peut aussi susciter des vocations à travers la découverte de métiers différents.



➤ **Organiser un séjour pour qu'il soit un temps de repos et de loisirs, adaptés aux besoins des jeunes**

L'adolescence est une période difficile, de questionnements et de changements physiques, physiologiques et psychiques. N'étant plus des enfants et étant au bord de la majorité pour les plus grands, les jeunes doivent faire face à de multiples enjeux. C'est une période où le jeune cherche à s'émanciper tout en ayant besoin d'un cadre structurant et rassurant.

La garantie d'un séjour de qualité passe par plusieurs choses :

- Le respect des règles de vie et de la confiance réciproque entre l'équipe d'animation et les jeunes
- L'écoute, le respect, la tolérance et la prise de conscience de ses obligations au sein du groupe
- La découverte d'autres cultures, d'activités et d'habitudes différentes
- L'organisation d'un séjour en lien avec les envies et besoins des jeunes au travers de temps d'échanges dédiés entre les jeunes et l'équipe d'animation
- L'organisation d'activités ludiques et de jeux tout au long du séjour par l'équipe d'animation
- 

➤ **Favoriser l'épanouissement du jeune**

Assurer la sécurité physique, morale, affective et sanitaire des jeunes au sein de chaque action :

- Une attention particulière sera portée à la posture des animateurs et à l'attitude des jeunes au sein du groupe
- Le respect impératif du matériel et des locaux mis à disposition, ainsi que de toutes personnes présentes sur la structure ou en dehors
- 

➤ **Proposer un accès pour tous de qualité :**

- La Maison des Jeunes se donne les moyens autant que possible d'accueillir tous les jeunes souhaitant participer au séjour, en adaptant son accueil si besoin ;
- Encadrement par des personnes qualifiées, tant sur l'animation au quotidien que sur les activités proposées



### III. La vie quotidienne

#### 1. *Chambres / Sanitaires :*

Chaque jeune est responsable de son lieu de vie. Les jeunes devront garder leur tentes propres et rangées.

Pas de mixité pendant les temps de douche et dans les tentes la nuit.

#### 2. *Téléphones portables :*

Nous ne souhaitons pas interdire le portable, d'autant plus que certains ont besoin de contacts avec leur familles et amis.

Cependant, pour des mesures de sécurité et de bon fonctionnement, le portable sera interdit durant les activités et les repas, l'équipe de la Maison des Jeunes se réserve le droit de restreindre l'utilisation ou de retirer sur un temps donné le téléphone si elle constate une utilisation abusive ou inappropriée.

L'utilisation des portables sera autorisée lors des temps libres, en accord avec l'équipe d'animation.

Il est strictement interdit d'utiliser les portables pour nuire à autrui (photos postées sur les réseaux sociaux à l'insu de la personne, prise de photos ou vidéos humiliantes, utilisation pour insulter ou harceler autrui).

#### 3. *Objets de valeur :*

Les objets de valeur sont sous l'entière responsabilité des jeunes. En cas de perte, casse ou vol, la Maison des Jeunes se dégage de toute responsabilité.

#### 4. *Argent de poche :*

Les jeunes sont responsables de leur argent de poche. En cas de perte ou de vol, la Maison des Jeunes se dégage de toute responsabilité.

La gestion du portefeuille du jeune peut être exceptionnellement prise en charge par l'équipe d'animation à la seule condition d'une demande des parents et d'un accord préalable de la direction de la Maison des Jeunes.

#### 5. *Hygiène, pharmacie et infirmerie :*

**Tout traitement médicamenteux doit faire l'objet d'une ordonnance et être remis à l'équipe de direction au début du séjour.**

Pour les jeunes filles, prévoir des protections si nécessaire.

En cas de besoin, le cabinet médical du village est à proximité, les médecins pourront être consultés sur décision de la direction. Nous pourrions également être amenés à appeler le SAMU si nécessaire.



## 6. Points non négociables :

Sont strictement interdit :

- Tout comportement à risque pour soi ou autrui.
- La détention ou consommation d'alcool, de cigarettes ou substances illicites.
- Tout comportement violent, non respectueux d'autrui ou du matériel, d'harcèlement ou d'humiliation.
- Sortir seul du logement sans animateur.
- Utilisation des portables pour nuire à autrui.

➤ **Activités :**

- Demande d'autorisation pour utiliser du matériel
- Respect de tous, des locaux et du matériel

➤ **Sécurité :**

- Lors des transports : les jeunes doivent impérativement boucler leurs ceintures et ne pas s'agiter afin que le chauffeur puisse conduire en toute sérénité
- Pas de baignade sans autorisation
- Pas de sortie du logement sans accompagnant
- Obligation de respect des consignes de sécurité spécifiques aux activités.

Les jeunes sont sous l'encadrement et la responsabilité totale de l'équipe d'animation

En cas d'infractions de ces règles, le jeune pourra être exclu du séjour suivant la gravité des faits.

## REGLES DE VIE SUR LE CENTRE DE LOISIRS DU LAUTARET

### HORAIRE REPAS (passage au self) :

Petit déjeuner : de 8h00 à 9h00

Midi : à 12h00

Soir : à 19h00



Les repas doivent être pris sur l'aire de repas uniquement, ils se font par groupe avec l'encadrement.

Les tables doivent être débarrassées par les vacanciers en fin de repas (plateaux, pichets...)

### 1. BUNGALOWS :

Merci de ne pas :

- . Sortir la literie et couverture en dehors des tentes.
- . Déplacer le mobilier (lits, rangements...)
- . Se pendre aux armatures, aux auvents.
- . Entrer dans les bungalows qui ne vous sont pas attribués.

Ne rien scotcher sur les tentes (intérieur et extérieur)

**Un état des lieux est fait en fin de séjour.**

### 2. ETAT DES LIEUX :

Les bungalows qui vous sont réservés sont propres et en bon état, ils doivent être restitués dans le même état. Rangé, propre, poubelle vide et couvertures pliées (sauf si l'option ménage).

**Etat des lieux le jour d'arrivée :** Lors de la prise des bungalows faire l'état des lieux suivant la fiche des bungalows et la remettre signée au responsable du centre de loisirs le jour même.

**Etat des lieux le jour du départ :** Un état des lieux est fait avant le départ par le responsable du Centre de Loisirs du Lautaret, tout dysfonctionnement sera noté et facturé.



### 3. SANITAIRES :

Les installations sanitaires doivent être respectées et maintenues propres par les vacanciers.

Lors des douches, merci de respecter le calme des lieux.

### 4. SALLE BUVETTE :

Salle ouverte à tous, fermée à 23 h.

### 5. SALLE REPAS :

Salle de repas disponible pour le petit déjeuner, le repas du midi et du soir, fermée à 23 h.

### 6. SALLE D'ESCALADE :

Le mur d'escalade doit être utilisé sous la surveillance d'un animateur du groupe.

Il ne faut pas dépasser les 3m de hauteurs avec la tête.

Le mur d'escalade ne doit plus être utilisé à partir de 22h.

### 7. AIRES DE JEUX, SPORTS :

**Les activités sur les aires de jeux sont sous la responsabilité des animateurs.**

**Présence obligatoire d'un animateur.**

Les aires de jeux sont en libre accès en respectant les règles affichées (ne pas s'asseoir sur les tables de ping-pong, 1 seule personne sur le trampoline...).

Les jeux de ballons ne sont autorisés que sur les aires de jeux prévus à cet effet (terrain de foot, de volley, city sport)

### 8. BRUIT :

Le silence est de rigueur entre 22h et 7h afin de respecter le sommeil et le confort de chacun.

### 9. PISCINE non surveillée :

**Présence obligatoire du surveillant de baignade de chaque groupe présent pour la surveillance de la piscine et de la plage qui l'entoure.**

**Le surveillant de baignade devra se présenter aux responsables du Camping.**

**Accès, hygiène, utilisation, sécurité et baignade sous la responsabilité des animateurs.**

Le règlement et les heures d'ouvertures de la piscine sont affichées à l'entrée de la piscine.

Possibilité de rotation des groupes suivant l'organisation, un affichage sera fait si besoin.



**Les vacanciers devront porter un maillot de bain propre dédié à la baignade.**

Les repas, le gouter ainsi que la nourriture et les boissons ne sont pas autorisés sur la piscine.

Lors de l'entrée, la douche et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.

**La musique ne doit pas gêner les autres vacanciers**

**10. POUBELLES :**

Mettez vos déchets dans les poubelles, les conteneurs de tris sont dans le village.

**11. FEUX - CIGARETTE :**

Il est interdit de fumer sur le Camping. Les feux sont interdits par la préfecture.

**12. TENUE et ASPECT des installations :**

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment les sanitaires.

**L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le vacancier l'a trouvé à son arrivée.**

**13. VEHICULE :**

Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer sur le Camping, sont autorisés les véhicules de services du camping et livraisons.

Les véhicules sont stationnés sur les parkings extérieurs.

En cas d'infractions de ces règles, le jeune pourra être exclu du séjour suivant la gravité des faits.

## *7. Relations avec les familles :*

L'équipe de la Maison des Jeunes veillera à ce que les familles soient prévenues à leur arrivée au centre via les groupes de discussions dédiés aux parents.

L'équipe de direction de la Maison des Jeunes se tiendra à votre disposition pour tout renseignement tout au long du séjour.

Pour rappel :

- Le responsable du séjour sur place est joignable au **06.62.93.31.39**
- Stéphanie MALTETE, la Responsable de site, est joignable au **06.61.87.96.17**

Nous vous invitons également à suivre nos aventures sur le compte Instagram de la Maison des Jeunes : **Mdj.peyrolles**



Un groupe whatsapp dédié aux familles des participants au séjour sera créer pour faciliter la communication durant le séjour.

### *8. Modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap :*

Les enfants/jeunes en situation de handicap souffrant d'un trouble physique, mental ou comportemental pourront être accueillis durant le séjour. Toutefois, un entretien préalable et l'établissement d'une charte d'accueil avec les parents et le médecin qui suit le jeune devra être mis en place afin de permettre un accueil au plus proche des besoins du jeune et de favoriser un encadrement approprié. Cet entretien précisera les modalités d'accueil du jeune, rythme de vie, habitudes, prise en charge de chaque comportement.

### *9. Journée type*

7h30 – 9h	Réveil échelonné et petit déjeuner
9h – 9h30	Toilettes
9h30 – 11h30	Activités
12h15	Repas
13h – 14h	Temps libre / Jeux
14h – 16h30	Activités
16h30 -17h	Goûter + bilan de la journée
17h – 18h30	Temps libre / jeux
18h30 – 19h15	Douches
19h15	Repas
20h30 – 22h	Veillée
22h – 22h30	Couché

Ces horaires peuvent être modifiés pour les besoins d'une activité.



## 10. Planning d'activités prévisionnel

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	RDV 9h DEPART 9h30	Marché Barcelonette + visite de la ville	LUGE D'ETE à Praloup	PADDLE (2 rotations)	Rangement Atelier en temps libre Piscine
Après- midi	Règles de vie Découverte du camping TROTINETTE TOUT TERRAIN	AQUASPLASH (lac)	CANYONING (groupe 1 + véhicule)	CANYONING (groupe 2)	RETOUR A PEYROLLES
Veillée	Nuit des étoiles	VTEP	Loup garou	Boom de fin de séjour	



Le planning d'activité du séjour est sous réserve de modifications par l'équipe de la Maison des Jeunes



## IV. ÉVALUATION :

### *Quantitative :*

Nous analyserons la fréquentation du séjour selon les indicateurs suivants :

- Nombre de participant au séjour
- Nombre de filles et de garçons
- Age des participants

### *Qualitative :*

Pour évaluer nos objectifs pédagogiques, nous disposons de plusieurs outils :

- Les réunions : L'équipe se réunit chaque jour, après le coucher des jeunes, pour faire un compte-rendu de la journée, l'analyser, s'informer des difficultés rencontrées et faire des ajustements si besoin.
- Temps de bilans / échanges : L'équipe instaure des temps de paroles en fin de journée pour connaître le point de vue des jeunes quant au déroulement des journées, pour connaître leurs attentes, leurs questionnements et y répondre.

Lors de ces réunions et temps d'échanges, le fonctionnement pourra être revu et adapté selon les besoins et remarques des jeunes et des constats de l'équipe.

Bonnes vacances à tous !

L'équipe de la Maison des Jeunes



## ANNEXES 1 : Trousseau

### Trousseau de séjour :

- 5 slips / culottes / caleçons
- 5 paires de chaussettes
- 1 pyjama
- Ton nécessaire de toilette (brosse à dent, dentifrice, peigne, brosse, savon, shampoing, déodorant, ....)
- 2 serviettes de toilettes (1 grande et 1 petite)
- Crème solaire + +
- Crème hydratante type Biafine en cas de coup de soleil
- Lunettes de soleil
- Baskets (chaussures de sports)
- tenue confort si les soirées sont fraîches (jeans/jogging/veste ou pull)
- Claquette, tong ou sandale
- 1 paire de tong pour la douche
- 1 paire de chaussures pouvant aller dans l'eau et tenant bien le pied pour les activités eaux vives (type vieille paires de basket, **pas de chaussures d'eau**)
- 1 serviette de plage
- 1 maillot de bain (attention les t shirts et short de bain ne sont pas autorisé à la piscine du camping, prévoir slip de bain aussi !)
- Casquette / chapeau / bob
- Draps housse (coussin + matelas)
- Sac de couchage **chaud**
- 5 t shirts ou débardeurs
- 3 shorts
- 1 tenue de « ville » pour les soirées / la boom
- 1 sac à dos
- 1 gourde
- 1 lampe frontale
- 2 paquets de mouchoirs
- 1 sac pour le linge sale
- Ton chargeur de téléphone
- Tes écouteurs si tu le souhaites
- Ton sourire et ta bonne humeur

Si un traitement est à prendre pendant le séjour, il faut fournir impérativement une ordonnance du médecin à la directrice de la Maison des Jeunes, ainsi que le traitement dans une trousse/pochette.

Attention : Chaque bagage doit avoir une étiquette avec nom et prénom.

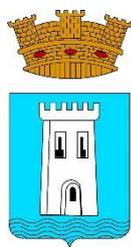
Merci de prêter attention à l'état des chaussures, accessoires ou vêtements avant le départ.



## ANNEXE 2 : Tarifs du séjour

Selon le quotient familial :

	Tranche	Part famille
A	< 900 €	201,60 €
B	901 à 1 200 €	252,00 €
C	1 201 à 1 500 €	277,20 €
D	> 1 500 €	327,60 €



### Document obligatoire à fournir au moment de l'inscription :

- Fiche sanitaire de liaison
- Dossier d'inscription
- Autorisation de séjour
- Pass nautique (cf en annexe 3)

